



# CLIO. Histoire, femmes et sociétés

Numéro 1 (1995)

Résistances et Libérations France 1940-1945

---

Hélène CHAUBIN

## Femmes dans la Résistance méditerranéenne.

Deux exemples régionaux, Corse et Languedoc

---

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Hélène CHAUBIN, « Femmes dans la Résistance méditerranéenne. », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 1 | 1995, mis en ligne le . URL : <http://clio.revues.org/index514.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Presses universitaires du Mirail

<http://clio.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://clio.revues.org/index514.html>

Document généré automatiquement le 04 octobre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Hélène CHAUBIN

## Femmes dans la Résistance méditerranéenne.

Deux exemples régionaux, Corse et Languedoc

En histoire contemporaine, le choix d'un thème de recherche est fréquemment conditionné par la force de souvenirs personnels. Ainsi, une enfance passée dans le Paris de la Deuxième Guerre, à un âge où l'appréhension du temps est si différente de celle de l'adulte que six ans peuvent paraître sans fin, laisse des marques et des références ineffaçables. Je n'ai pas hésité à choisir un sujet de thèse sur cette période de guerre, mais les problèmes d'accès aux archives se sont révélés presque insurmontables jusqu'à ce que je sois recrutée en 1972 par le Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale comme correspondante en Corse et que je puisse bénéficier des facilités accordées aux collaborateurs du Comité. Après 1980, grâce à l'Institut d'Histoire du Temps Présent qui a maintenu un réseau de correspondants départementaux, j'ai trouvé dans l'Hérault un second territoire et l'intérêt de ma recherche a été renouvelé par les différences de situation entre Corse et Languedoc méditerranéen pendant les années de guerre.

Les femmes ? Ce sont mes expériences personnelles plus que mon travail qui m'ont sensibilisée à leur histoire : premières - et précoces - réactions négatives aux images des femmes transmises par l'éducation, puis, dans les années cinquante et soixante, prise de conscience de la somme des incapacités pesant sur elles, obstacles aux projets professionnels, discrimination des droits à l'intérieur de la famille. D'où la sympathie et l'attention portées à toutes les démarches visant à plus de justice à leur égard. À l'IHTP, sur le territoire des historiens du contemporain, quelques chercheurs, Michael Pollak, Dominique Veillon, Danièle Voldman, dans leur réflexion sur les sources orales, situent les femmes parmi les « oubliés de l'histoire »<sup>1</sup>. J. M. Guillon qui présente une historiographie de la Résistance en décembre 1993 au Colloque de Toulouse et conclut sur ses lacunes, dit que « la participation des femmes n'est toujours pas historicisée de façon satisfaisante »<sup>2</sup>. L'anthropologue Harry Roderick Kedward qui intervient au cours du même colloque voit dans l'histoire orale un révélateur qui permet à « l'histoire des femmes dans la Résistance de se faire jour malgré maintes années de préjugés et de manque d'intérêt ».

Pour plusieurs raisons, la lacune est grave. Dominique Veillon en donne un exemple simple en évoquant le témoignage d'une résistante de Roanne recueilli en 1986. Il lui a beaucoup appris à la fois sur les raisons du long silence de cette femme qui avait laissé la parole au mari « chef de famille » et sur le groupe local de résistants dont elle avait été « sans le savoir... la cheville ouvrière »<sup>3</sup>.

Les histoires régionales des résistances progressent sans que la part des femmes soit complètement occultée, mais sans qu'elle soit non plus vraiment objet d'étude. Il y a là une forme de marginalisation des femmes dans l'histoire. Dans ce domaine comme dans d'autres (le droit, les représentations mentales...), elles ont été reléguées en position subalterne. Ni le Languedoc ni la Corse ne font exception.

Recensement et sociologie des résistantes

Pour être satisfaisants, dénombrement et identification supposeraient un accord sémantique, une entente sur les indicateurs qualitatifs et chronologiques à retenir. Il y a en effet, surtout pour les femmes, une mouvance de la résistance qu'il est impossible de cerner avec précision. On doit donc s'en tenir à des sources qui n'ont rien d'exhaustif et j'utilise ici les dossiers des CVR (Combattants Volontaires de la Résistance) conservés dans les offices départementaux

des Anciens Combattants de la Corse et de l'Hérault. Je les complète soit par des rapports de gendarmerie (surtout pour les manifestations de ménagères, pour les arrestations et, en Corse, pour les victimes des combats de 1943) soit par les témoignages (masculins) de chefs de la Résistance et par ceux d'ex-déportées aujourd'hui responsables d'associations d'anciens résistants comme Madame Enjalbal dans l'Hérault et Madame Vincensini en Corse. Les dossiers des CVR ont des inconvénients : entre autres, de ne concerner qu'une fraction de la résistance (mais l'échantillon est important), de limiter le concept par quelques exigences comme l'homologation par un réseau ou un mouvement et un temps d'engagement minimum de 90 jours. Ils ont aussi bien des avantages : eux seuls donnent systématiquement des informations sur les âges, les professions et les lieux de résidence.

Alors que les femmes constituent, en 1946, 51,7 % de la population présente en Corse (233 000 habitants) et 53,3 % dans l'Hérault (461 000 habitants), dans les dossiers des CVR il y a environ 10 % de femmes dans l'Hérault et 7 % en Corse. Seuls ont été retenus les dossiers établis pour faits de résistance dans le département et dont le contenu est exploitable. Ainsi, sur les 2 005 dossiers déposés à Montpellier de 1952 à 1981, 199 répondent aux deux conditions, 21 autres concernent des actions dans 18 autres départements, et 10, vides ou presque, sont inutilisables. Les CorSES ont été moins nombreuses à déposer un dossier puisque, toutes sources confondues, on pourrait respectivement ajouter 2,5 et 5 % pour aboutir à 250 personnes dans l'Hérault et 150 en Corse. Ces taux de résistance féminine sont proches de ceux que l'on connaît dans d'autres départements puisque la fourchette y varie autour de 10 % : Christian Font avance 8 % pour l'Aveyron<sup>4</sup>, Jean-Louis Panicacci 9 % dans les Alpes Maritimes<sup>5</sup>, et Jacqueline Sainclivier 12,7 % dans l'Ille-et-Vilaine<sup>6</sup>.

Les fiches donnent l'âge des résistantes : c'est l'information la plus sûre. Elles ont majoritairement entre 20 et 40 ans en 1940 : 61 % des CorSES et 60 % des Héraultaises. Il y a aussi un fort pourcentage des moins de 20 ans : 22 % dans les deux départements. En Corse l'occupation a été plus brève qu'ailleurs puisque le signal de l'insurrection a été donné le 9 septembre 1943 et que les combats, limités à la partie est de l'île, se sont achevés le 4 octobre. La date d'entrée en résistance n'est pas une donnée absolument fiable ; elle s'inscrit presque toujours dans les dix mois qui vont de l'occupation à l'insurrection. Dans l'Hérault, 114 dossiers fournissent une chronologie de l'action dont 33 situent l'entrée en résistance en 1942, et 45 en 1943. Ce sont les années essentielles. Restent 12 entrées plus tardives en 1944 et 24 plus précoces dont 16 (il s'agit d'adhésions à Combat) en 1941.

Plusieurs facteurs déterminent les conditions culturelles et socio-professionnelles de l'engagement. Ainsi, le niveau d'instruction conditionne largement la capacité de critique et d'initiative. Or, celui des femmes est le moins élevé : depuis 1924 les programmes de l'enseignement secondaire sont identiques pour les deux sexes mais, dans la pratique, des différences subsistent. La Corse accuse un retard particulier : il n'existe pour toute l'île qu'un collège de filles, sans internat. Plus grave, ce département détient le record de l'analphabétisme avec un décalage au détriment des femmes comme le montre le tableau suivant :

Analphabétisme chez les plus de 10 ans, pour 1 000 (enquête démographique de 1936)

La Corse, contrairement à l'Hérault, n'a pas d'université. Or, à Montpellier où les jeunes filles ont conquis une place à l'université (1 504 étudiantes en 1940, soit 31,7 % contre 2,5 % en 1920), il y a eu un vivier de résistantes. Plus nombreuses que les garçons en Lettres et en Pharmacie, elles étaient 17 % en Droit. Des professeurs de ces facultés, dès la rentrée de 1940, ont créé un actif foyer de résistance anti-vichyste et les professeurs de droit et d'économie politique Pierre-Henri Teitgen et René Courtin ont initié le relais montpellierain de Liberté que François De Menthon venait de créer à Lyon et qui est devenu l'année suivante une des composantes de Combat. Henri Frenay a dit de leurs leçons qu'elles étaient « autant

de conférences antinazies et anticollaborationnistes »<sup>7</sup>. Leur influence, mais aussi celle de professeurs de lycée, a été particulièrement forte dans l'Hérault où la résistance intellectuelle a été des plus précoces. La faculté de droit a eu dès la première année du vichysme un Groupe d'étudiants résistants. L'influence de l'université dans le recrutement des résistantes est plus visible que celle des mouvements de jeunesse - à l'exception des jeunesses communistes. Les jeunesses catholiques se voulaient apolitiques mais le pétainisme y dominait. Cependant, quelques jeunes filles ont été recrutées par Paul Parguel, curé de Ste Bernadette à Montpellier - le seul prêtre à avoir été déporté dans l'Hérault - et par Firmin Fontès, lui-même ancien des JOC, imprimeur et, avec sa femme, diffuseur de *Témoignage chrétien*<sup>8</sup>.

Une activité professionnelle, assortie parfois d'une appartenance syndicale, a donné à beaucoup l'occasion de contacts avec les milieux résistants. Certaines professions mettaient en situation de rendre des services à des organisations comme le NAP (Noyautage des administrations publiques) ou le COSOR (Comité des œuvres sociales de la Résistance)<sup>9</sup> : il y a 13 % d'employées des services publics parmi les résistantes "actives" de l'Hérault et 5 % qui exercent une profession médicale ou para-médicale. Gérer un café, un hôtel, une maison de commerce (7,5 % de ces résistantes), c'était disposer de lieux de rencontres et d'hébergement. Mais les taux d'activité de la population féminine dans les départements méditerranéens étaient inférieurs aux moyennes nationales, ce qui constituait une circonstance défavorable. Les rapports de l'INSEE pour 1936 mettent en évidence le cas de la Corse où les taux d'activité sont particulièrement bas et où les femmes tiennent une place médiocre dans la population active :

#### Taux d'activité

#### Part des femmes dans la population active

Il faut ajouter que parmi les Corses actives, 75 % n'ont pas d'enfants et 9 % en ont un seul. Maternité et activité professionnelle sont antinomiques. Etre sans profession n'interdit pas l'entrée en résistance puisque c'est le cas de 48,2 % des femmes CVR dans l'Hérault et de 78 % des Corses. Mais comment douter que cela limite les opportunités ? Les fiches individuelles font souvent référence à un mari ou à un autre parent résistant, ce qui est une illustration du statut des femmes vis-à-vis du chef de famille. Très rares sont celles qui paraissent avoir agi en dehors, voire à l'insu, de leur mari. C'est le Front national qui a intégré le plus de femmes inactives, mais cela est peu significatif en Corse où ce mouvement avait un quasi-monopole à partir de juin-juillet 1943, après le démantèlement des autres organisations par l'OVRA (Organisation de Vigilance et de Répression de l'Anti-fascisme)<sup>10</sup> : plus de 65 % des résistantes se sont réclamées de ce mouvement qui a conduit l'insurrection de 1943.

En Languedoc, c'est différent. Les grands mouvements sont représentés, il y a au moins cinq réseaux actifs de renseignement et des appartenances multiples parmi les résistants. En outre l'occupation dure presque dix mois de plus. Dans l'Hérault, 158 dossiers de femmes CVR donnent à la fois leur catégorie socio-professionnelle à l'époque de leur activité résistante et une appartenance bien établie à un mouvement ou à un réseau. En analysant cet échantillon important, on peut en tirer les constatations suivantes : 19 de ces résistantes, dont 9 sont sans profession, sont éparpillées entre Libération-sud, Franc-Tireur, Témoignage chrétien, le MNPGD (Mouvement National des Prisonniers de Guerre et Déportés) et l'ORA (Organisation de Résistance de l'Armée). La répartition des autres prouve l'influence de Combat et l'importance relative des réseaux de renseignements dans ce département côtier et proche des Pyrénées :

#### Catégories socio-professionnelles dans les principaux mouvements et réseaux

(\*) Employées du secteur privé (coiffeuses, vendeuses, dactylos, photographes), une seule agricultrice.

Entrer en résistance est un acte politique. Or, les femmes sont sans droits ni apprentissage politique. Dans les débats parlementaires de l'entre-deux-guerres, on parle de leur « inaptitude à l'activité politique »<sup>11</sup> et on redoute l'usage qu'elles feraient de ces droits : les radicaux les voient manipulées par l'Église, les conservateurs « évoquent la Commune, les pétroleuses, les furies au premier rang des barricades »<sup>12</sup>. En milieu méditerranéen, jusque dans les groupes les plus avancés, on tient les femmes en dehors des débats politiques. Les collaborateurs du journal des Jeunesses laïques et républicaines posent le problème mais témoignent d'une relative incertitude sur la question ; ils admettent la discrimination en disant que, si le travail de formation de l'école laïque doit être poursuivi après 14 ans, c'est que pour un garçon « il s'agit de savoir se servir plus tard de son bulletin de vote », et, pour une fille, « de devenir une bonne ménagère et une bonne épouse »<sup>13</sup>. Une militante héraultaise du parti communiste accuse de carence son parti :

les camarades se comportent en bourgeois dans leur vie de famille, traitant leurs compagnes en inférieures.<sup>14</sup>

Quant à la Corse, elle n'a pas participé à ce grand débat.

Même les défenseurs des droits des femmes n'en préconisent l'exercice que dans des domaines réduits : protection de la famille, des faibles, de la morale. On projette, sans le faire, de leur ouvrir les conseils municipaux de « la commune, foyer agrandi, famille agrandie, où on ne fait pas de politique pure »<sup>15</sup>.

C'est donc finalement Vichy qui, par la loi du 16 novembre 1940, admet dans les nouveaux conseils nommés « une femme qualifiée pour s'occuper des œuvres privées d'assistance et de bienfaisance ». Il n'y a là aucune rupture avec les représentations de la IIIe République. L'assistance sociale et le devoir de maternité sont les fonctions féminines. L'éditorialiste du quotidien *La Jeune Corse* titre le 25 mai 1941 sur « le culte du foyer, de la mère, ange gardien de la famille inscrit au fronton des demeures de l'Ile » : ainsi, les traditions socio-culturelles et juridiques françaises, amplifiées par les sociétés méditerranéennes, sont conformes aux vues de Vichy, et tendraient à favoriser le ralliement des femmes au pétainisme plus que leur engagement dans la résistance.

Le cas des étrangères est différent dans la mesure où il s'agit majoritairement d'une immigration d'origine italienne en Corse et espagnole en Languedoc : 6 % d'Italiens en Corse en 1936 (mais réduits à 4,5 % par la politique du retour du Comte Ciano) et 8 % d'Espagnols en Languedoc. On ne trouve pas de marques d'une participation significative des Italiennes en Corse. Mais en Languedoc, où les républicains espagnols réfugiés de 1936 à 1939 ont bénéficié d'une forte solidarité, il y a, pendant l'occupation, un milieu préparé, presque contraint, à la résistance. Des femmes de cette origine constituent 5 % des CVR de l'Hérault. Elles ont adhéré aux FTPF en 1942 et 1943 et assuré les liaisons des brigades de guerilleros en 1944. Pour la moitié, elles ont été déportées.

#### Les missions et leur répartition spatiale

L'implantation de la résistance féminine est d'abord urbaine et civile, les missions étant accomplies sur le lieu de la résidence et du travail ; mais il y a aussi une véritable circulation clandestine avec des canaux souvent desservis par des femmes, courriers et agents de liaison d'une grande mobilité. En Corse, 55 % des résistantes appartiennent à la première

catégorie, habitant et agissant à Ajaccio et à Bastia, alors que ces deux villes, de dimensions très moyennes, ne représentent alors pas plus de 22,5 % de la population. En Languedoc méditerranéen, c'est Montpellier, avec ses 93 000 habitants, qui est le premier pôle de la résistance héraultaise, en raison de l'impulsion donnée par des universitaires et de la part du secteur tertiaire dans le recrutement résistant. Cela reste vrai jusqu'en 1944, pour 45 % des CVR, donc plus (même proportionnellement) qu'à Béziers et qu'à Sète, réputées être les bastions de la gauche et où il y a 15 % et 8 à 9 % des résistantes dans des populations moins nombreuses : 73 000 et 35 000 habitants. De petites villes sont aussi des foyers secondaires de la résistance des femmes, mais avec d'autres types d'actions : 15 % environ des effectifs pour Ganges, Lodève, St Pons, Bédarieux et Clermont l'Hérault, situées comme la gardoise Alès, en pays ouvrier. En Corse le seul exemple comparable est celui de Sartène, 6 000 habitants, la seule commune ayant une tradition de luttes de classe, mais avec des lignes de clivage qui passent, un peu comme dans le Mezzogiorno, entre gros propriétaires et paysans pauvres. Sartène est, à partir de novembre 1942, le cœur de la résistance du sud-est. Elle compte 23 % des femmes CVR de l'île mais on ne peut pas y définir une résistance proprement urbaine. Car c'est tout le Sartenais qui devient un bastion en septembre 1943. On s'y bat pour des dépôts d'armes, de carburants, et le contrôle des petites routes sinueuses menant aux cols, aux passages d'est en ouest vers Ajaccio. Les Allemands y subissent un combat de partisans, comme dans les Balkans. Le relief, la végétation épaisse, l'implication de la majeure partie de la population, femmes comprises (il y a eu des blessées), a fini par les dissuader. La résistance, dans cette région où il y a une culture de la violence, a été un rejet global que le sociologue corse Ravis-Giordani a appelé une « contre-exogamie qui vise à détruire, à donner ou à échanger la mort »<sup>16</sup>.

Les actions dans les villes, les plus fréquentes, prouvent les capacités des femmes, même si elles n'ont que rarement le pouvoir de décision. Dans les points stratégiques que sont les nœuds de communications, les femmes ne pratiquent pas le sabotage comme les hommes, mais elles font du renseignement. Par exemple sur l'aéroport de Montpellier-Fréjorgues (réseau Mithridate) et sur les ports de Sète (réseau Cotre), les ports et aéroports de Bastia et d'Ajaccio (réseaux R2 Corse et Pearl Harbour). La présence des administrations fait des préfectures et même des sous-préfectures les lieux du noyautage des services publics. Une trentaine de résistantes héraultaises appartiennent au NAP, presque toutes à Montpellier. Dans les deux régions, cette forme de résistance est au moins autant le fait des femmes que des hommes, mais tous les responsables sont des hommes. Quant à la résistance intellectuelle, à son travail d'analyse de l'information officielle et de contre-propagande, elle est due aux initiatives d'universitaires de Montpellier, fondateurs de Liberté. Les lycéennes et les étudiantes, à priori moins suspectées, distribuent tracts et journaux. Ce sont les étudiants de Pierre-Henri Teitgen qui apportent Combat à Alès et dans l'Aude. C'est encore dans ce milieu que le mouvement Témoignage chrétien, fondé à Lyon, commence en novembre 1941 à diffuser ses Cahiers. Mme Bédarida raconte comment Elise et Firmin Fontès, devenus en juin 1943 responsables de Témoignage chrétien pour tout le Languedoc, ont recours à des jeunes filles malgré les réticences créées dans les milieux catholiques par l'attitude hostile de Mgr Brunhes, évêque de Montpellier<sup>17</sup>.

L'assistance aux victimes de la répression et à leurs familles est, par exception, assurée par des femmes à Montpellier. Mme Demangel, puis le Docteur Jeanne Atger y dirigent le COSOR. Dans le Gard, c'est Mme Andrée Quinsac et dans l'Aude, il y a deux femmes sur six responsables<sup>18</sup>. Ce service n'existe pas en Corse où d'ailleurs les femmes manquent des compétences nécessaires pour assumer ces responsabilités. Il n'y a dans l'île que deux femmes sur 181 médecins.

Les périlleuses réunions clandestines des chefs de la résistance ne sont possibles que grâce aux femmes qui les abritent et acceptent de détenir des documents : ce que fait une Montpelliéraine, « secrétaire » de Gilbert de Chambrun, qui est découverte par la Gestapo en août 1944, ou encore Laure Moulin, professeur à Montpellier, qui cache ordres de mission, argent et armes, et est la dépositaire d'une partie des archives de son frère. D'autres ouvrent leurs hôtels : l'Hôtel

de Verdun et la pension de Madame Guibal à Montpellier pour les dirigeants de Combat , l'Hôtel Splendid à Béziers pour les FFC (Forces françaises combattantes).

Les manifestations sont les seules actions non clandestines, certaines étant essentiellement le fait des femmes, à l'incitation, presque toujours, des organisations communistes et sous le contrôle des comités populaires de ménagères<sup>19</sup>. Antérieures à l'occupation, ces manifestations éclatent, comme leur illustre précédent d'octobre 1789, devant des halles vides : à Béziers, Nîmes, Montpellier et surtout Sète en janvier et février 1942, ou sous l'occupation en mars 1943 à Bastia, où la rupture des relations maritimes est la cause d'une diminution de 50 % de la ration de pain. Elles sont quelquefois relayées par des grèves, celle des dockers sétois en février 1942, des mineurs gardois à Bessèges en 1943<sup>20</sup>. D'autres manifestations, mixtes, se font sous les couleurs nationales : à Nîmes, le 11 novembre 1942, trente personnes sont arrêtées. A Bastia, le 30 novembre, on choisit l'anniversaire d'un vote de la Constituante en 1789 qui intégrait la Corse au royaume de France, pour manifester le double refus de nourrir « l'affameur lucquois » et de la perspective d'une annexion. L'aggravation de la répression en 1943 finit par tarir ces actions publiques.

Des flux de circulation véhiculant les messages, les renseignements, et les hommes à cacher ou évacuer, sont une des formes les plus puissantes de la résistance languedocienne, en raison de la situation géographique. Les femmes ont là un rôle majeur. Le mot de « liaison » est celui dont l'occurrence est la plus fréquente dans leurs dossiers. En Corse il ne s'agit que de liaisons intradépartementales, mais en Languedoc, région de transit, il s'agit aussi des liaisons interdépartementales et des filières d'évasion. Relier Montpellier, Toulouse, Marseille et surtout Lyon exige des qualités exceptionnelles d'habileté et de sang-froid. Moins de 10 % des résistantes héraultaises font ces grandes liaisons. L'une d'elles, d'abord dirigeante du service social en 1942, en est chargée en 1943 et, arrêtée par la Gestapo, ne révèle rien. Réfugiée dans un maquis en 1944, elle est, avec Laure Mouliln, l'une des cinq héraultaises décorées de la Légion d'Honneur avec l'hommage du général De Gaulle à une « héroïne de la Résistance ». Six autres femmes reçoivent dans l'Hérault des décorations belges et israéliennes pour leur travail sur les filières d'évasion ; celles-ci fonctionnent dès septembre 1940 avec des officiers belges qui peuvent partir par mer mais jusqu'au mois de décembre. Ensuite on emprunte les voies terrestres vers l'Espagne en utilisant les relais espagnols de la zone de Céret à celle de Quillan. La responsable du service des réfugiés à Montpellier est un pivot essentiel. Des Espagnoles, surtout catalanes, vont jusqu'à la frontière pour faire la jonction avec les passeurs espagnols. Quatre d'entre elles sont prises par la Gestapo près de Perpignan et déportées. Parmi les utilisateurs de ces filières, les juifs sont les plus menacés, surtout à partir des recherches et rafles de l'été 1942. Une fois pris, dirigés vers les camps d'Agde puis de Rivesaltes (il y en a eu 400 après le 26 août), c'est Drancy et la déportation. Dans cette période cruciale, Sabina Zlatin devenue assistante sociale bénévole à la préfecture de l'Hérault réussit à faire sortir d'Agde environ 80 enfants, puis s'occupe de mars 1943 à avril 1944 de la maison des enfants d'Izieu<sup>21</sup>.

### Les épreuves et les droits

Si on excepte l'usage des armes, la résistance des femmes n'est pas d'une nature différente de celle des hommes, non plus que leurs motivations. La répression qu'elles subissent est plus dure en Languedoc qu'en Corse où il n'y a pas eu de déportation vers l'Allemagne et où le Tribunal militaire italien ne prononce pas de peine de mort contre les femmes : cinq d'entre elles, arrêtées par l'OVRA, sont déportées en Italie, dont deux condamnées par ce Tribunal pour leur appartenance au réseau R2 Corse. En Languedoc beaucoup subissent à la Gestapo des interrogatoires et des sévices. En 1943 et 1944, dans l'Hérault, 37 femmes sont arrêtées et déportées (20 en 1944), dont deux, âgées de plus de 40 ans, ne sont pas revenues. Sur ces 37 déportées, 24 ont été arrêtées pour résistance et 13 prises pour motifs politiques ou lors de rafles. Sur 206 hommes déportés, dont 99 arrêtés en 1944, 75 ne sont pas revenus. Parmi eux,

130 arrêtés pour résistance<sup>22</sup>. Dans les dossiers des déportées, les fiches médicales témoignent de souffrances spécifiques : atteintes gynécologiques, stérilité, mutilations.

L'engagement des résistantes leur vaut parfois des honneurs mesurés : par exemple, Croix de guerre ou médaille de la résistance pour 17 % des femmes CVR de l'Hérault, mais pas de Croix de la Libération. Quant au droit de vote, aurait-il été possible de le leur refuser plus longtemps ? La Constitution de 1946 confirme l'égalité politique prévue par l'ordonnance du 21 avril 1944 : « Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes ». Le pas est important mais ne règle pas le double handicap de l'inégal partage des rôles dans la vie quotidienne et des réticences durables des milieux politiques.

Dès le début, dans la période même où les choix appartiennent aux résistants, on voit que réforme n'est pas révolution. L'antériorité de l'expérience revient à Ajaccio où un Conseil municipal de 29 membres, « élu par acclamations » le 10 septembre 1943, ne compte qu'une femme - la dirigeante des Comités populaires. Le premier CDL, celui de la Corse, n'en comprend aucune. En 1945, trois héritières de noms prestigieux sont les premières femmes de leurs familles à accéder à des responsabilités politiques : lors des municipales de 1945 sont élues Hélène Campinchi, fille du député Landry et veuve de l'ancien ministre à Sari d'Orcino, Marie-Claire Scamaroni, la sœur de Fred Scamaroni à Bonifacio et Charlotte Scamaroni, sa mère, à Levie. Elles sont aussi élues au Conseil général en 1945. Mais ce phénomène est éphémère. Ces mandats n'ont pas été renouvelés. En Languedoc, libéré quatre mois après l'ordonnance d'avril, il n'y a pas de femmes dans le CRL de 1945. Une place pour le Docteur Jeanne Atger dans le noyau actif du CDL de l'Hérault. Aucune femme dans le premier CLL de Béziers. En novembre, on en introduit trois, ès qualités, ménagères, familles nombreuses, sur 20 membres. A Sète où la résistance féminine a été forte, on en admet deux sur 11. A Lunel, aucune. Lodève fait exception avec cinq femmes, dont une ouvrière du tissage, sur 13 conseillers. La majorité des femmes choisies ont 40 à 50 ans et sont médecins, journalistes, professeurs. Marianne Caron-Leulliez<sup>23</sup> a constaté qu'à la Libération, « les femmes, malgré leur présence et leur rôle dans la résistance, restèrent très largement exclues du pouvoir et des tâches politiques... 7,3 % de femmes dans les délégations municipales gardoises, 6,5 % dans l'Aude, 6 % dans l'Hérault ». Avec les municipales de 1945, « les femmes entrent un peu plus nombreuses dans les mairies (15 % des élus du Gard, 12 % dans l'Aude, 10 % dans l'Hérault) : les partis, tenant compte de l'introduction du vote des femmes, se sont montrés un peu plus ouverts au «deuxième sexe» que les comités de libération ». Mais il suffit de consulter les listes de 1947, où il y a moins de candidates qu'en 1945, pour mesurer le hiatus entre le droit reconnu et, soit la volonté des femmes d'en user, soit la volonté des hommes de le soutenir.

---

## ***Annexe***

### Sigles

CDL : Comité départemental de Libération

CLL : Comité local de Libération

COSOR : Comité des œuvres sociales de la Résistance

CRL : Comité régional de la Libération

CVR : Combattant volontaire de la Résistance

FN : Front national

FTPF : Francs Tireurs et Partisans Français

JLR : Jeunesses laïques et républicaines

NAP : Noyautage ds administrations publiques

OVRA : Organisation de vigilance et de répression de l'anti-fascisme

UFF : Union des femmes françaises

### Notes

- 1 Voir leurs articles dans *Les cahiers de l'IHTP*, n° 4, juin 1987.
- 2 J. M. Guillon, « La Résistance, 50 ans et 2 000 titres après », communication au Colloque *La Résistance et les Français, Histoire et Mémoires*, Toulouse, décembre 1993.
- 3 Dominique Veillon, *Cahiers de l'IHTP, op. cit.*, p. 63.
- 4 Christian Font, « Quelques aspects de la sociologie résistante en Aveyron », communication au Colloque *La Résistance et les Français*, déjà cité.
- 5 Jean-Louis Panicacci, *Les Alpes Maritimes de 1939 à 1945*, Editions Serre, Nice, 1989.
- 6 Jacqueline Sainclivier, « Sociologie de la résistance », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 117, 1980.
- 7 Henri Frenay, *La nuit finira*, Robert Laffont, 1973.
- 8 T. Duclerc, *La JOC dans l'Hérault, 1929-1957*, Maîtrise, Montpellier, 1983.
- 9 Deux branches de Combat en 1942 puis des *MUR (Mouvements unis de résistance)* en 1943 et 1944.
- 10 Equivalent italien de la Gestapo.
- 11 René Héry, Sénat, 7 juillet 1932, *Journal Officiel*, p. 1029.
- 12 Odile Dhavernas, *Droits des femmes, pouvoir des hommes*, Seuil, 1978, p. 309.
- 13 *Le Cri des Jeunes*, Montpellier, juin 1935.
- 14 Irène Cadourcy, *Le Travailleur du Languedoc*, 18 avril 1927.
- 15 Doizy, Chambre des Députés, 8 mai 1919, JO, p. 2236.
- 16 G. Ravis-Giordani, « La femme corse dans une société villageoise traditionnelle », revue *Études corses*, Ajaccio, 1976, n° 6-7.
- 17 Renée Bédarida, *Témoignage chrétien*, Les éditions ouvrières, Toulouse, 1977.
- 18 L. Maury, *La Résistance audoise*, éd. du Comité d'histoire de la résistance de l'Aude, 1980, et A. Vielzeuf, *En Cévennes et Languedoc au temps des longues nuits*, éd. Lecour, Nîmes, 1985.
- 19 Arch. dép. de l'Hérault, 2W900, Direction départementale du ravitaillement, 3 septembre 1942.
- 20 Y. Dumont, in *Les femmes dans la Résistance*, Colloque de l'UFF, 1975, Paris, Editions du Rocher, 1977.
- 21 Serge Klarsfeld, *Les enfants d'Izieu*, éd. AZ Repro, Paris, 1984.
- 22 Gérard Bouladou, *L'Hérault dans la Résistance*, éditions Lacour, Nîmes, 1992.
- 23 M. Caron-Leulliez, *Le pouvoir municipal dans les villes de l'Hérault*, C.H.C.L.M.R. (Centre d'histoire contemporaine du Languedoc méditerranéen et du Roussillon), Montpellier, 1982.

### Pour citer cet article

Référence électronique  
 Hélène CHAUBIN, « Femmes dans la Résistance méditerranéenne. », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 1 | 1995, mis en ligne le . URL : <http://clio.revues.org/index514.html>

### À propos de l'auteur

Hélène CHAUBIN

Hélène CHAUBIN, agrégée d'histoire, a été professeur de 1955 à 1992, d'abord au lycée de Saint-Cloud, puis en Corse et dans l'Hérault. Correspondante en Corse du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale depuis 1972 puis, dans l'Hérault, de l'Institut d'histoire du temps présent depuis 1983. Auteur de diverses publications sur la Corse pendant la période de la guerre. A aussi participé à plusieurs enquêtes lancées par l'IHTP.

---

### ***Résumé / Abstract***

Par leur engagement dans la Résistance, les femmes du Midi méditerranéen ont témoigné d'une conscience civique et politique qu'on aurait pu croire plus contrariée par les traditions culturelles locales. Mais à l'intérieur de cet ensemble géographique, ni la condition des femmes, ni les missions et les risques assumés par les résistantes n'apparaissent identiques : un parallèle entre des régions comme le Languedoc et la Corse montre que les motivations et les tâches y ont été sensiblement différentes ; et il donne deux exemples de la hiérarchie entre les sexes dans les milieux résistants du Midi.

Hélène Chaubin : Women in the Resistance in Southern France

By their involvement in the resistance, the women of the Mediterranean proved their civic and political awareness which one might have thought in contradiction with local cultural traditions. But within this geographical region, a considerable variety exists in women's lives and in the missions and risks undertaken by the resistance workers : a comparison of areas like the Languedoc and Corsica shows that their motives and jobs were significantly different, and provides two examples of the sexual hierarchy within the southern french resistance movement.